



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

Rapport d'orientations budgétaires 2026 Commune de Saint-Mitre-les-Remparts

Note de présentation Conseil municipal du 9 avril 2026

Préambule

1. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

2. LA SITUATION DE SAINT-MITRE-LES-REMPARTS EN 2025

2.1. Résultat d'exécution

2.1.1. Epargne de gestion nette

2.1.2. Désendettement

2.2. Analyse financière

2.2.1. Recettes de fonctionnement

2.2.2. Dépenses de fonctionnement

2.2.3. Rapport recettes / dépenses de fonctionnement

3. LES ORIENTATIONS 2026

3.1. Fonctionnement

3.1.1. Recettes de fonctionnement

3.1.1.1. Dotations de l'Etat

3.1.1.2. Recettes fiscales

3.1.1.3. Dotations de la Métropole Aix-Marseille-Provence

3.1.2. Dépenses de fonctionnement

3.1.2.1. Evolution des charges de personnel

3.1.2.2. Les principales autres dépenses de fonctionnement

3.1.2.3. Affectation du résultat

3.2. Investissements

3.2.1. Point sur les investissements 2025

3.2.2. Projets 2026

3.2.3. Financement de la section d'investissement

3.2.4. Les projets métropolitains liés à Saint Mitre

4. CONCLUSION

Préambule

Article L.2312-1 et D 2312-3 du CGCT (loi NOTRE du 7 août 2015)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

I. Contexte macro-économique international en 2025

1.1 Croissance mondiale

Après plusieurs années de lente reprise postpandémique, l'économie mondiale affiche une croissance modérée et fragile. Les incertitudes sont persistantes. Les tensions commerciales et géopolitiques (rivalités commerciales, conflits armés, instabilité énergétique) continuent de peser sur les échanges internationaux et les décisions d'investissement, principalement dans les économies avancées. Après les chocs successifs liés à la pandémie, à la guerre en Ukraine et aux tensions géopolitiques, l'économie mondiale connaît donc une phase de stabilisation fragile.

Les perspectives d'une croissance plus soutenue en 2026 restent incertaines, avec des écarts importants entre zones (croissance robuste dans certains pays émergents contre ralentissement en Europe). La croissance mondiale est hétérogène : les économies émergentes continuent de soutenir la dynamique globale, tandis que l'Europe connaît une progression plus limitée.

1.2 Pressions inflationnistes et politiques monétaires

L'inflation mondiale, bien qu'en recul par rapport aux pics observés en 2022-2023, demeure un sujet de vigilance. Des pressions persistent dans certains secteurs (énergie, chaînes logistiques, matières premières).

Les banques centrales dont la FED et le BCE maintiennent des politiques monétaires prudentes, avec des taux d'intérêt encore élevés, pour contenir l'inflation sans étouffer la croissance (consolider la désinflation sans provoquer de récession).

1.3 Géopolitique et tensions internationales

Les rivalités commerciales notamment entre grandes économies et les enjeux géopolitiques (Ukraine, tensions maritimes dans l'Indopacifique) influencent les marchés et pèsent sur la confiance des investisseurs.

Les initiatives en matière climatique et énergétique deviennent des facteurs de compétitivité à long terme.

2. Contexte économique et financier national en 2025

2.1 Croissance économique

En France, l'année 2025 est caractérisée par une croissance économique faible, estimée autour de 0,5 à 0,7 % du PIB. L'activité est soutenue par certains secteurs exportateurs (aéronautique, défense, pharmacie), mais la demande intérieure reste contrainte par le pouvoir d'achat, les incertitudes fiscales, l'instabilité politique et le niveau des taux d'intérêt peu propice à l'investissement.

Les perspectives pour 2026 font apparaître un scénario de croissance modérée et incertain. La croissance française pourrait s'établir entre 0,7 % et 1,4 %, sous réserve d'une amélioration de la conjoncture européenne et d'une stabilisation géopolitique.

2.2 Inflation et emploi

L'inflation poursuit son ralentissement, ce qui contribue à stabiliser progressivement le pouvoir d'achat des ménages. Selon les prévisions de la Commission Européenne, la croissance devrait s'accélérer légèrement en 2026 (+1,4%), portée par la demande intérieure et l'investissement privé.

Toutefois, les effets cumulés des hausses de prix passées continuent de peser sur les dépenses contraintes. L'inflation se situe plus bas qu'en 2022-2023, mais demeure un enjeu pour le pouvoir d'achat des ménages.

Le marché du travail montre des signes de stabilisation, avec un taux de chômage autour de 7,5 %, mais sans dynamique forte de créations d'emplois.

2.3 Finances publiques

Les finances publiques demeurent sous tension. Le déficit public reste supérieur à 5 % du PIB et la dette publique dépasse 117 % du PIB en fin d'année 2025. Cette situation conduit l'État à rechercher des économies structurelles et à renforcer la maîtrise des dépenses publiques, y compris au niveau local.

L'instabilité politique demeure un facteur de risque : recompositions gouvernementales, tensions dans l'hémicycle et difficultés à faire adopter des réformes structurantes. Le climat politique n'inspire donc pas la confiance. L'opinion publique française se révèle très pessimiste sur l'évolution économique en 2026, une large majorité estimant même que l'année à venir sera encore plus difficile. Des mouvements sociaux importants sont prévisibles pour protester contre les mesures d'austérité (retour des gilets jaunes (?), agriculteurs, professionnels de la santé, de la fonction publique et du transport, ...).

Les collectivités territoriales évoluent donc dans un cadre financier contraint. Les dotations de l'État tendent à se stabiliser, voire à diminuer en euros constants, tandis que les charges obligatoires augmentent (énergie, masse salariale, normes réglementaires).

Les communes doivent également faire face à une hausse des coûts d'investissement, liée à l'inflation passée et à la transition écologique. Les marges de manœuvre fiscales demeurent limitées, dans un contexte de forte sensibilité des ménages à la pression fiscale.

3. Enjeux et implications pour les collectivités

La pression sur les finances locales pourrait donc se renforcer durablement si l'état réduit certaines dotations ou impose des normes de rationalisation des dépenses.

Dans ce contexte, la collectivité doit inscrire son action dans une logique de prudence et d'anticipation. Les priorités porteront sur :

- ✓ La maîtrise durable des dépenses de fonctionnement
- ✓ La planification pluriannuelle et réaliste des dépenses d'investissements : mutualisation des équipements, infrastructures locales prioritaires. La mobilité douce, la transition énergétique, la rénovation des bâtiments publics, le numérique et l'attractivité territoriale seront des leviers potentiels pour stimuler l'activité locale.
- ✓ Le maintien de la qualité des services publics de proximité (cohésion sociale, éducation, santé, sécurité)

Le rapport d'orientation budgétaire constitue, dans ce contexte, un outil essentiel de transparence, de dialogue et de pilotage stratégique.

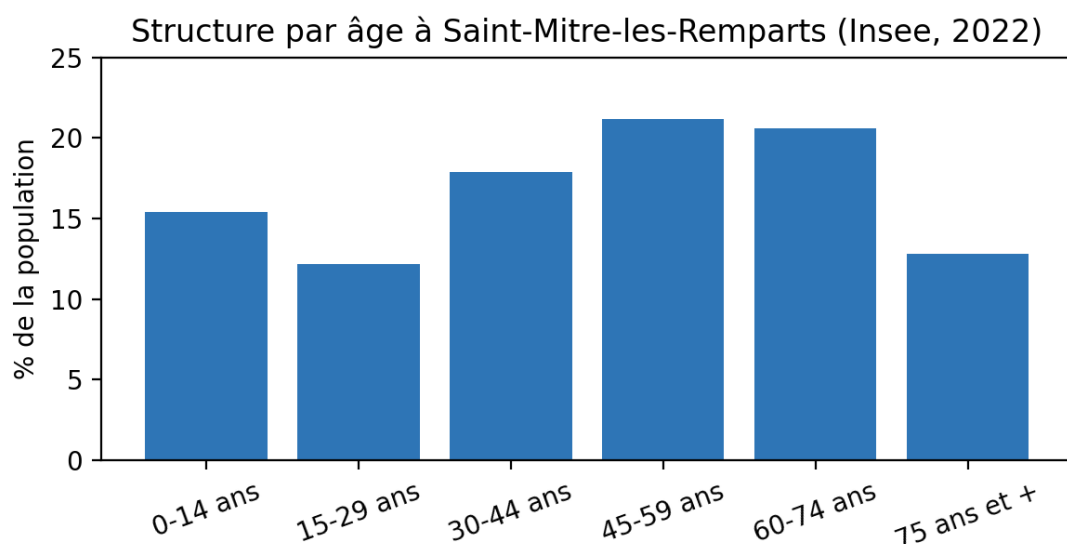
4) Le contexte économique local

4.1 Démographie et dynamiques territoriales

Saint-Mitre-les-Remparts présente une évolution démographique régulière, avec 6 500 habitants à fin 2025 soit une augmentation de 9% en 5 ans. Cette croissance témoigne d'un territoire attractif pour les familles et les actifs en recherche d'un cadre de vie résidentiel, tout en restant connecté aux pôles économiques de Fos-sur-Mer, Martigues et Marseille. Le profil par âge révèle une distribution équilibrée entre jeunes actifs, familles et seniors, ce qui influence directement la demande de services publics, d'équipements, et les trajectoires budgétaires des politiques sociales et scolaires.

4.2 Structure de la population et besoins futurs

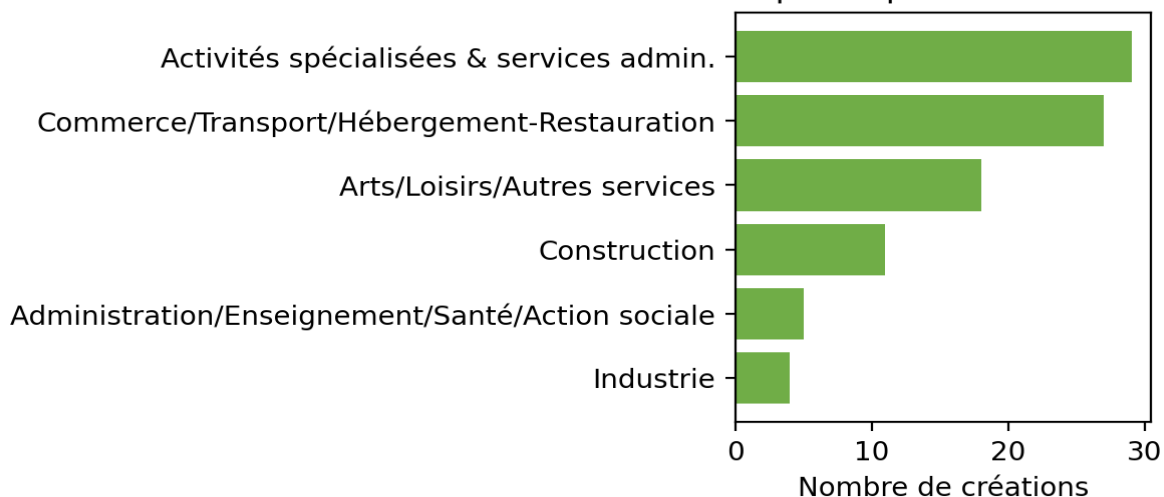
La répartition démographique met en évidence des besoins accrus en matière de services à l'enfance, mais aussi d'adaptation des infrastructures pour les populations vieillissantes. La présence d'une classe d'âge importante entre 45 et 59 ans annonce, à moyen terme, une progression des besoins liés au vieillissement actif et à l'accès aux services médicaux et sociaux. Ces données conditionnent les arbitrages budgétaires, notamment dans le cadre du ROB 2026, pour anticiper les investissements structurants.



4.3 Tissu économique local et dynamique entrepreneuriale

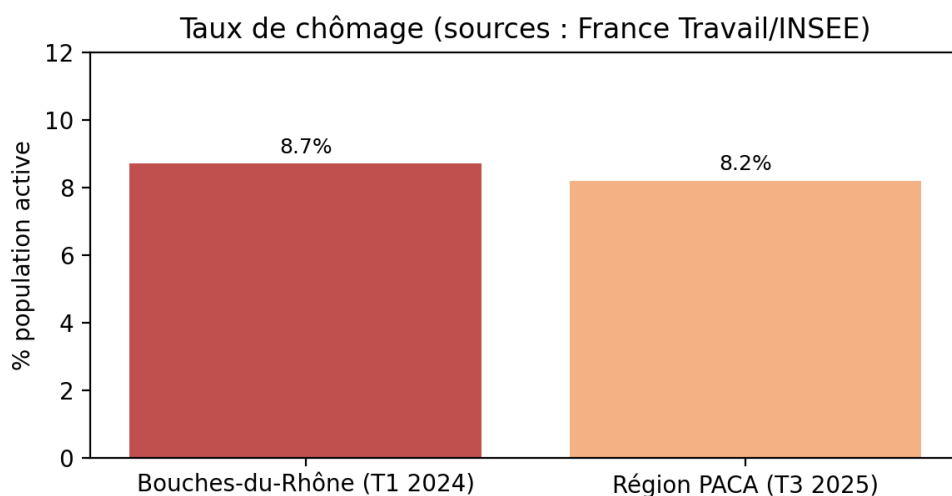
Avec 247 établissements employeurs et 2 002 salariés, le tissu économique saint-mitréen se caractérise par une prédominance de TPE et PME. L'année 2024 a vu 120 créations d'entreprises, confirmant le dynamisme entrepreneurial. Les secteurs les plus représentés sont les activités spécialisées, le commerce, le transport et l'hébergement-restauration. La forte proportion d'entreprises individuelles (59 %) souligne une vitalité locale favorisée par un environnement résidentiel attractif et une proximité avec des zones d'activité métropolitaines majeures.

Créations d'entreprises par secteur - 2024



4.4 Conjoncture de l'emploi et perspectives régionales

Les données régionales montrent un taux de chômage de 8,7 % dans les Bouches-du-Rhône au 1er trimestre 2024, légèrement supérieur à la moyenne régionale PACA (8,2 % au 3e trimestre 2025). Les services tirent l'activité, tandis que l'industrie et la construction connaissent des difficultés. Cette conjoncture impacte le territoire en termes de recettes fiscales, de capacités d'investissement et de planification budgétaire.



4.5 Enjeux budgétaires pour la commune en 2026

Face à ce contexte, nous devons intégrer une vigilance renforcée sur les recettes liées à la fiscalité économique et aux droits de mutation, dépendants des cycles économiques régionaux. Du côté des dépenses, les coûts de l'énergie, la progression mécanique de la masse salariale et la nécessité de maintenir un service public de qualité nécessitent un cadrage financier rigoureux. Les investissements prioritaires devront s'orienter vers la transition écologique, la rénovation énergétique et l'amélioration de l'attractivité territoriale.

2. LA SITUATION DE SAINT-MITRE-LES-REMPARTS EN 2025

Les chiffres figurant dans ce document correspondent aux réalisations 2025. Cependant étant proches de données quasi-définitives, ils peuvent donc être retenus à des fins d'analyse financière.

2.1. Résultat d'exécution

2.1.1. Epargne de gestion nette

L'Epargne de gestion nette sans les excédents reportés et sans les opérations d'ordre s'élève à 528 655 € en 2025 au lieu de 533 913 € en 2024.

	2024	2025
Epargne de gestion (Recettes courantes de Fct - dépenses courantes de Fct - TER) CAF BRUT	643 559	876 107
Epargne brute (Epargne de gestion + charges financières)	796 933	777 660
Epargne nette (Epargne brute - remboursement capital dette)	533 913	528 655

2.1.2. Désendettement

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 4 096 050 € soit 750 995 € par rapport à début 2025 suite à la contraction d'un nouvel emprunt pour l'acquisition foncière de terrains.

- Au 31/12/2025, il faudrait 5 années de CAF brute pour que la commune se désendette intégralement. Ce ratio est en bien en deçà du seuil d'alerte de 12 ans.

- La marge de manœuvre de la collectivité reste relative mais sa capacité de remboursement à court terme est sur une orientation favorable.

Le taux de charge de la dette, taux représentatif de la charge des annuités liées à l'emprunt par rapport aux produits courants de fonctionnement, s'élève à 4%, identique à 2023 et 2024. Le pourcentage maximum ne doit pas dépasser les 10%.

Le taux d'endettement de la commune, quant à lui, ne devant pas excéder 1, s'élève à 0.46 pour 2025 au lieu de 0.41 pour 2024. Il représente l'encours de la dette par rapport aux produits de fonctionnement.

Au regard de ces indicateurs, nous pouvons affirmer que la collectivité dispose d'une structure de dette saine, en bonne évolution par rapport à 2021.

La dette pèse à hauteur de 599 € par habitant, montant inférieur au repère départementale (638 €) et inférieur à la strate nationale (767 € pour des communes de même strate que Saint-Mitre-les-Remparts.

La charge financière est faible, elle se situe à 14.38 € par habitant au même niveau que la moyenne départementale : 20 €. Le repère national étant de 35 €.

2.2. Analyse financière

2.2.1 Recettes de fonctionnement

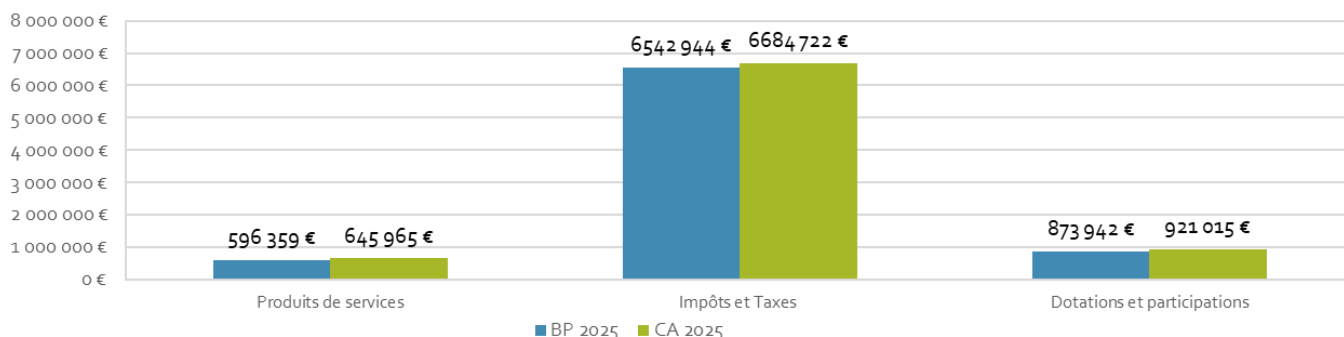
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
	8 203 338 €	9 100 994 €	8 728 838 €	8 645 025 €
	+5.7 %	+10.94%	-4.09%	-0.96%
Dont Chapitre 73 Impôts, taxes	6 227 201 €	6 447 203 €	6 428 334 €	6 709 938 €
	+3.75%	+20.86%	-0.29%	+4.38%
Dont Taxes foncières et taxes d'habitation	3 206 090 €	3 447 746 €	3 602 440 €	3 723 476 €
	+4.4%	+7.5%	+4.49%	+3.36%
Dont Chapitre 74 Dotations Etat, Subventions	1 095 963 €	1 088 991 €	908 553 €	928 015 €
	+1.48%	-0.64%	-16.57%	+2.14%
Dont DGF	704 484 €	704 484 €	697 801 €	679 625 €
	-4.6%	0%	-0.95%	-2.6%

Les recettes de fonctionnement, sans les excédents reportés, sont en baisse de 0.96% qui s'explique par :

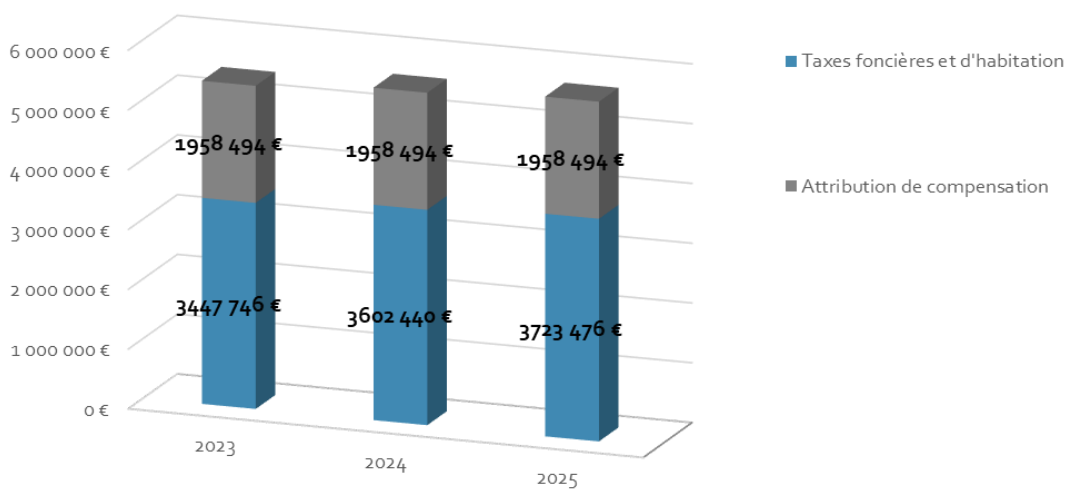
- La baisse des dotations et des participations (DGF et compensations des exonérations foncières par l'Etat) ;
- La diminution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Ces baisses sont néanmoins compensées en partie par le dynamisme des impôts locaux dont les bases sont en hausse, l'augmentation du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui retrouve le niveau de 2023, la hausse des produits de service du fait de la fréquentation de nos structures communales (cantine, centre aéré...).

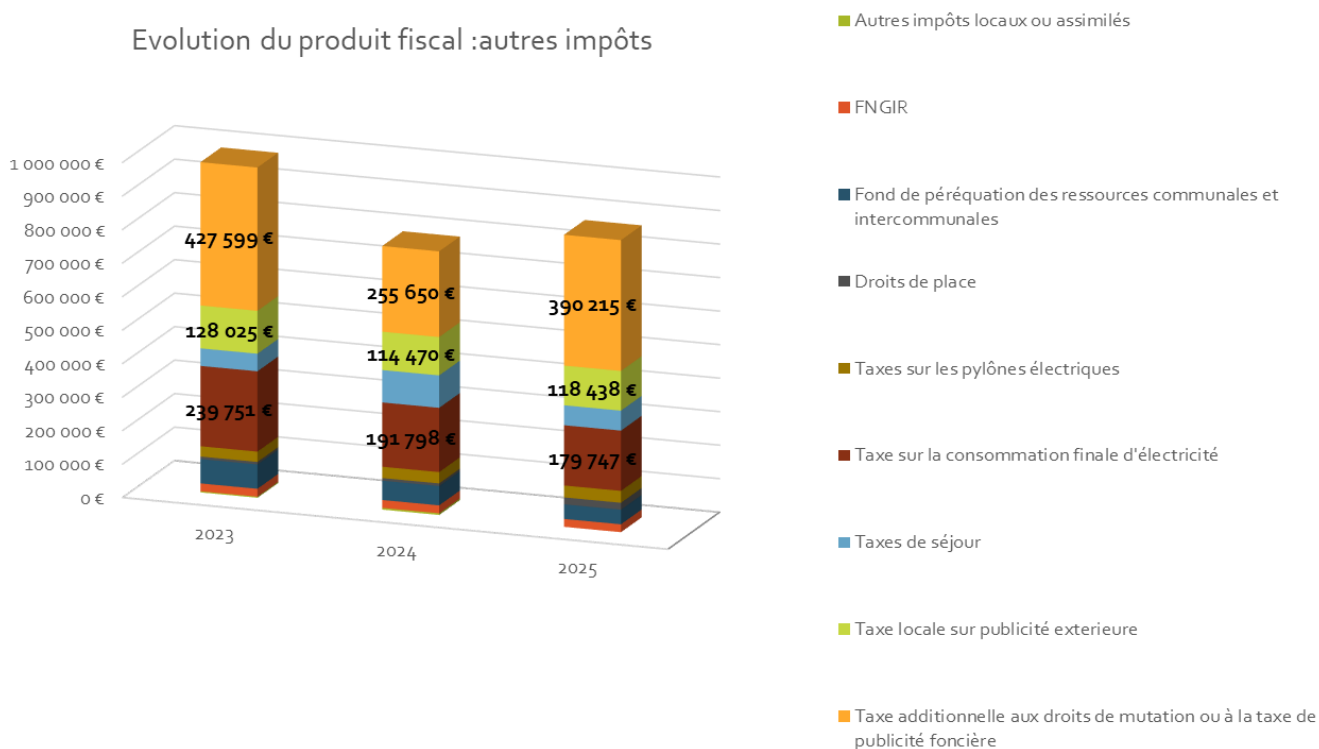
Comparatif Budget/Réalisé des recettes de fonctionnement 2025



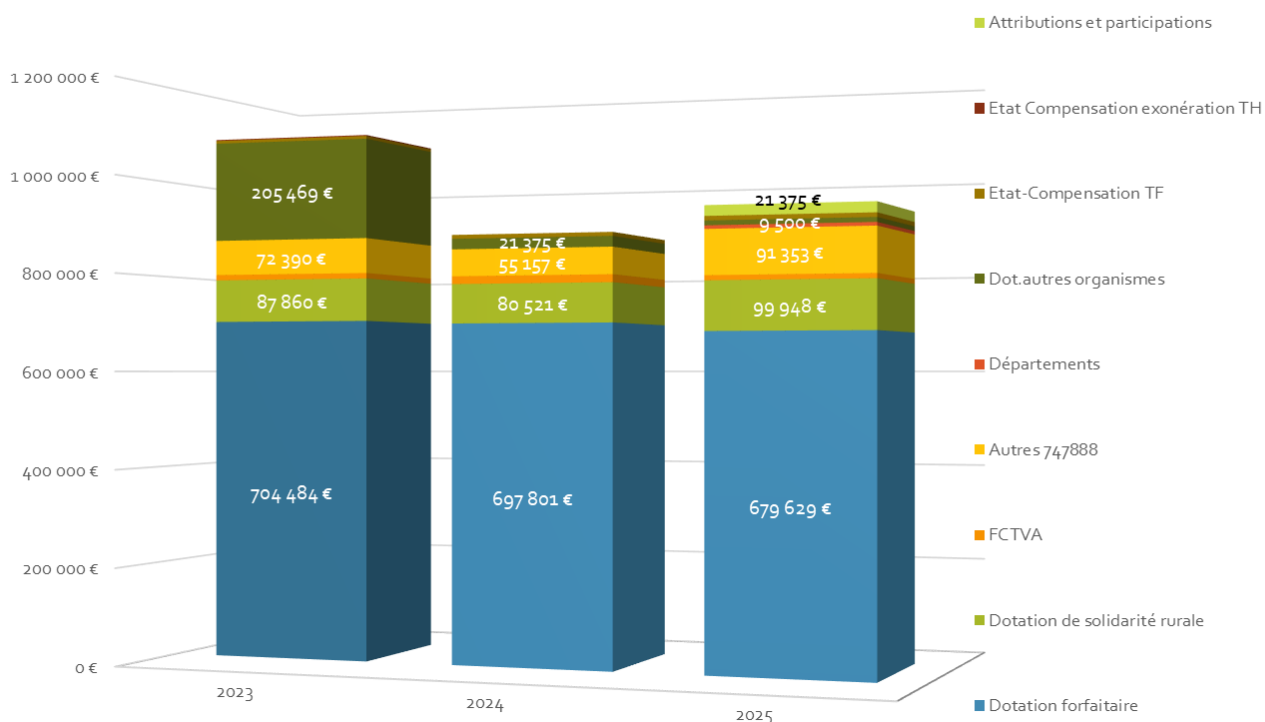
Evolution du produit fiscal : Taxe foncière et attribution de compensation



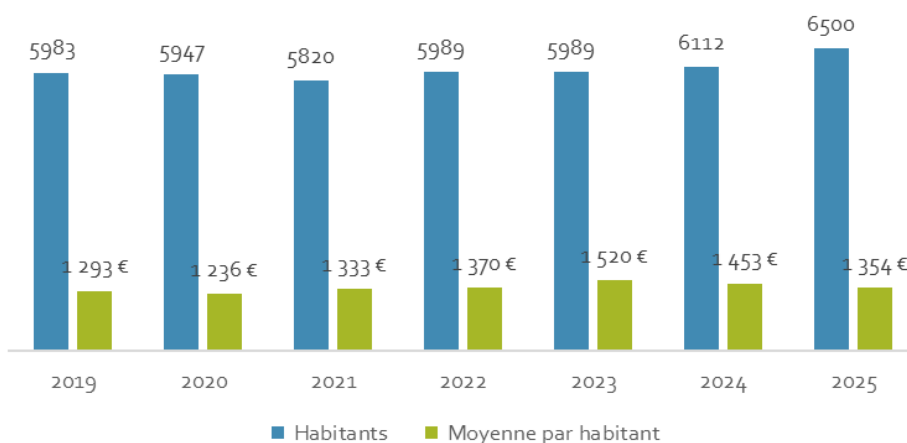
Evolution du produit fiscal : autres impôts



Evolution des dotations de l'Etat



Recettes réelles de fonctionnement par habitant



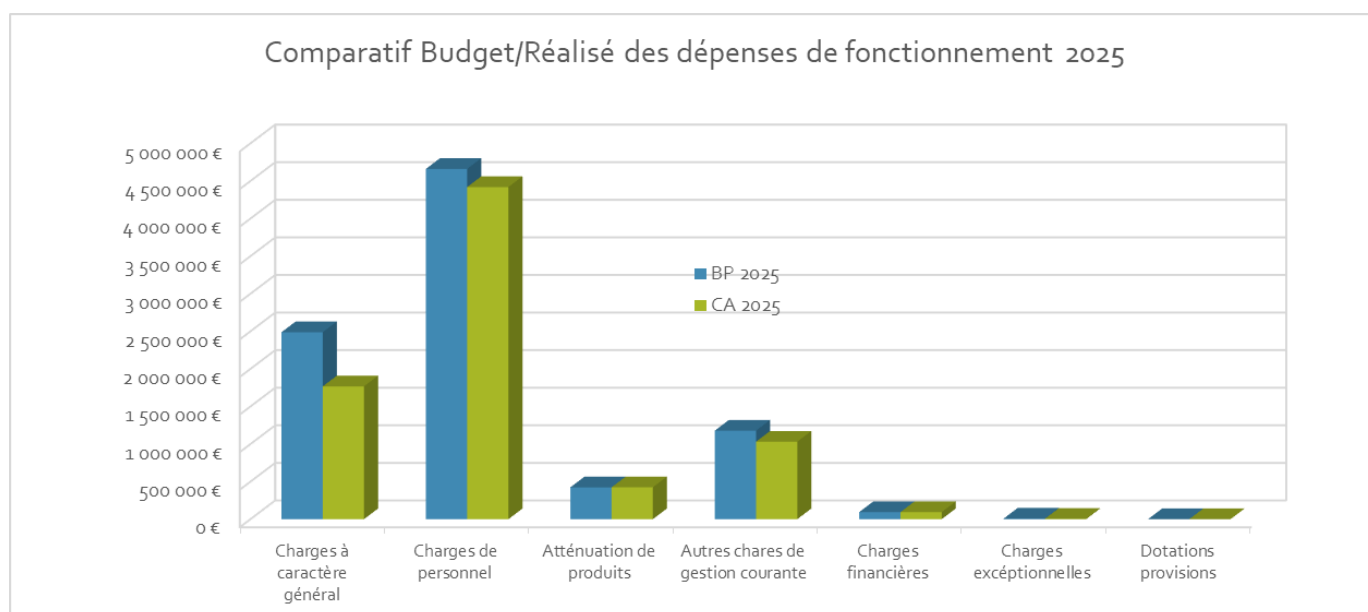
2025	Montant en € par hab.				
	En €/hab.	SAINT MITRE LES REMPARTS	DEPARTEMENT	REGION	NATIONAL
	Ressources fiscales	1 032	1452	1457	1315
	Dotation et participations	153	180	181	283
	Ventes et autres produits courant non financiers	99	143	131	100

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20260409-DEL2026-23-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026 **11**

2.2.2. Dépenses de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
	8 250 005 € 7.49%	8 841 566 € 7.17%	8 654 206 € -2.12%	8 164 538 € -5.66%
Dont Chapitre 011 Charges générales	1 891 854 € 6.02%	1 991 899 € 5.29%	1 902 679 € -4.48%	1 766 539 € -7.15%
Dont Chapitre 012 Personnel ville	4 479 494 € 10.85%	4 305 631 € -3.88 %	4 471 894 € +3.86 %	4 418 485 € -1.19 %
Dont Chapitre 014 Atténuation de produits	294 316 € 1.28%	311 969 € 6.00%	401 082 € + 28.56%	423 807 € + 5.66%
Dont Chapitres 65-67-68 Autres charges	960 135 € -6.19%	1 026 828 € 6.95%	928 450 € -9.58%	1 128 916 € +21.59%

Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 5.66 % soit – 489 668 €.

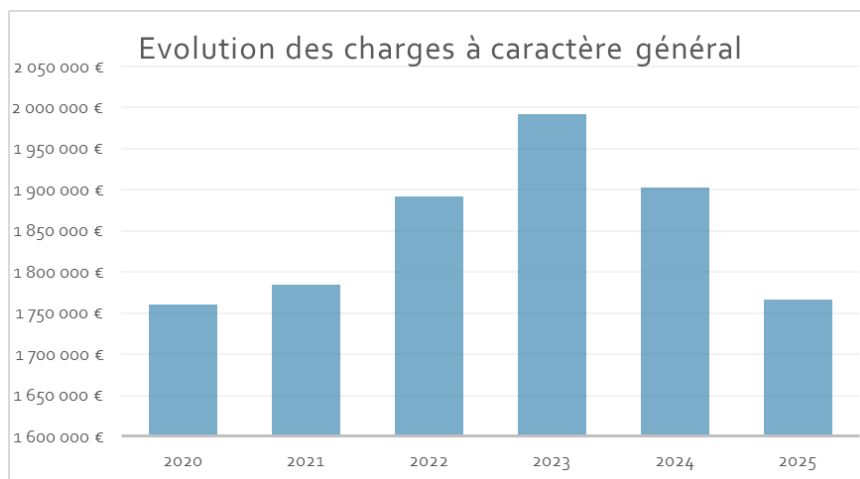


Les charges générales sont en baisse de 136 140 € soit – 7.15% principalement dû à la baisse de 20% des frais d'électricité (– 74 000 €) cette année encore du fait des efforts entrepris par la commune notamment au niveau de l'éclairage public, mais on peut noter également la baisse de plusieurs postes de dépenses tels que :

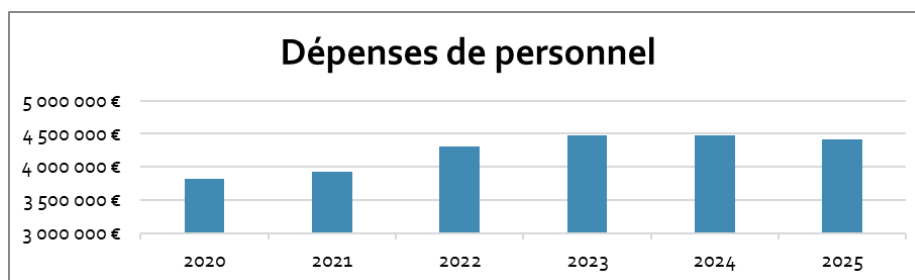
- des frais d'acte et de contentieux : - 17 000 €
- des prestations de service : - 19 000 €
- des frais de télécommunications : - 11 750 €
- des fournitures de petit équipement : - 10 000 €
- des achats de prestations de service : - 13 800 €
- des dépenses d'entretien de la voirie : - 32 000 €

Et cela malgré la hausse des dépenses d'entretien de terrains (OLD : +20 000 €) et des dépenses de fêtes et cérémonies générées en particulier par l'organisation d'une nouvelle fête de l'étang.

L'article 186 de la loi de finances pour 2025 a introduit un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO). Ce dispositif nouveau ne constitue pas un prélèvement de ressources au profit de l'État mais vise uniquement à lisser dans le temps les recettes des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Pour Saint-Mitre-les-Remparts, le montant aura été de 15 035 €.

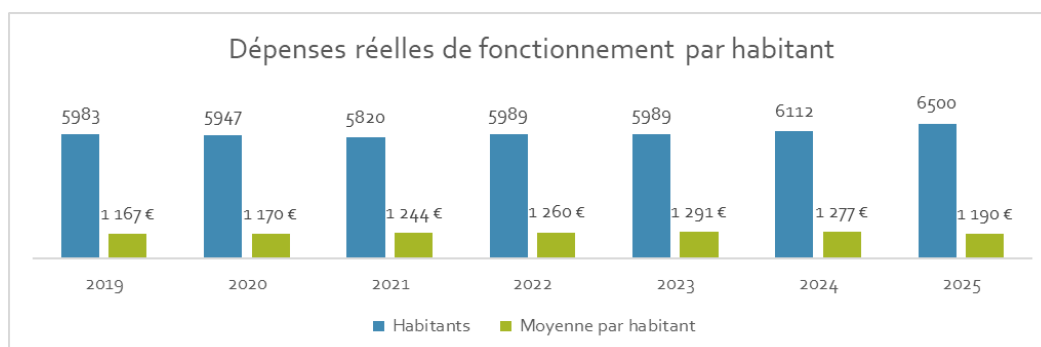


Les charges de personnel ont diminué de 53 k€ soit - 1.19 % malgré en 2025 et pour la première année l'instauration du CIA et la participation employeur pour la mutuelle prévoyance des agents.



Les atténuations de produits correspondants à la pénalité dite « SRU » pour la carence en logements sociaux sont constants par rapport à 2024 soit 367 980 €.

Une augmentation de 21.59% (soit 200k€) des autres charges (chapters 65 et 67) est due essentiellement au paiement des frais de contentieux à un agent municipal suite à un jugement du tribunal administratif pour 351 826 €. Ce jugement marquera la finalisation des dossiers contentieux engagé contre la précédente municipalité.



2025		Montant en € par hab pour la strate de référence 2024		
En €/hab.	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	DEPARTEMENT	REGION	NATIONAL
Charges générales	272	384	346	314
Charges de personnel	680	754	722	628
Charges réelles financières	14	18	20	20

2.2.3. Rapport recettes / dépenses de fonctionnement

Le poids plus spécifique des dépenses est évalué au travers du ratio de rigidité des charges incompressibles (charges de personnel + charges d'intérêts + contingents et participations) par rapport aux produits réels de fonctionnement.

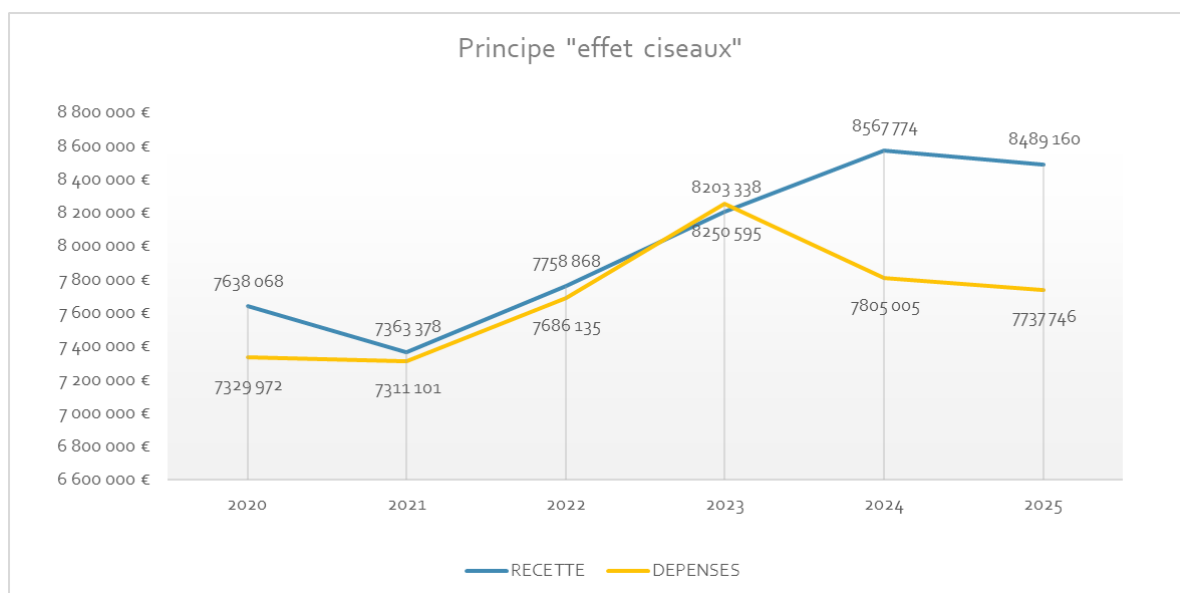
En 2025 ce ratio s'établit à 57,7%, supérieur à la médiane nationale de 52% et au niveau du sommet du dernier décile national de 60%. Le seuil critique généralement admis est de 67%.

Ce ratio élevé limite la marge de manœuvre de la collectivité.

Les produits réels de fonctionnement sont globalement conformes aux indicateurs nationaux. Néanmoins les charges réelles de fonctionnement (1 190 € par habitant contre 1 422 au niveau départemental et 1 207 € sur la strate nationale) bien que contenues en 2025, sont à un haut niveau en 2025 tout comme 2024. Cela implique de continuer les efforts de maîtrise de ces dépenses afin de diminuer ce ratio et à terme donner une réelle marge de manœuvre budgétaire à la commune.

La CAF brute s'élève en 2025 à 777 660 €, soit 120 € par habitant, inférieur au repère départemental (161 €) et inférieur au niveau national (214 €). Elle est en diminution de 2.4% par rapport à 2024.

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts dispose toujours d'un autofinancement limité mais qui a tendance à se maintenir par rapport à 2024.



3. LES ORIENTATIONS 2026

Dans la continuité des exercices précédents, la municipalité propose les orientations budgétaires suivantes :

- Pas de hausse de la fiscalité. Pour rappel, la commune ne dispose plus que du choix d'imposition pour le foncier bâti et non bâti.
- Le soutien aux associations : la municipalité souhaite cette année encore maintenir son soutien aux nombreuses associations qui participent activement aux manifestations et contribuent à la cohésion et à la vie du village.
- La poursuite de l'optimisation des produits de services et recettes propres de la commune.
- La recherche de financements extérieurs : la commune continuera comme chaque année à rechercher des fonds auprès de tous les partenaires institutionnels en utilisant les différents dispositifs existants afin d'obtenir le maximum de financement pour ses opérations d'investissement.

3.1. Fonctionnement

Il est précisé que le projet de budget primitif 2026 a été construit en retenant les grands enjeux et projets communaux et la volonté de contenir les ratios de solvabilité (niveau d'épargne et capacité de désendettement) à un bon niveau. Pour cela, un objectif de maintien du budget malgré toutes les hausses constatées ces dernières années a été instauré. Il est rappelé que les orientations 2026 visent à garantir une politique budgétaire saine et maîtrisée. Il est précisé par ailleurs que certains éléments fiscaux ne seront connus que plus tard et qu'à ce stade de la préparation budgétaire des inconnues persistent.

3.1.1. Recettes de fonctionnement

En 2026, les recettes de fonctionnement devraient très peu évoluer. L'état fiscal 1259 fait apparaître une évolution des bases d'imposition de 1.64%, soit une recette fiscale de 3 866 932 € (+3.85%).

3.1.1.1. Dotations de l'Etat

Depuis 2014 toutes les collectivités locales ont subi une réduction des dotations de l'Etat.

Le montant de la DGF de Saint-Mitre-les-Remparts s'élèvera pour l'année 2026 à 733 342 € soit 46 235 € de moins que 2025.

3.1.1.2. Recettes fiscales

Malgré la flambée des prix et les contraintes financières induites par la facture énergétique, la commune fait le choix de ne pas recourir au levier fiscal et de maintenir ses taux d'imposition pour l'année 2026 qui resteront une fois encore identiques à ceux des six premières années du mandat.

Le produit fiscal reste lié à l'augmentation de la base décidée par l'Etat et à la revalorisation de la valeur locative. Comme rappelé précédemment, la revalorisation des bases est de 1.64% pour 2026.

3.1.1.3. Dotation de la Métropole Aix-Marseille-Provence

L'Attribution de Compensation restera inchangée en 2026 soit 1 958 494 €.

2024	2025	2026
1 958 494 €	1 958 494 €	1 958 494 €

3.1.2. Dépenses de fonctionnement

La préparation budgétaire s'est faite avec un objectif d'optimisation de l'ensemble des coûts afin de compenser en partie la hausse de certaines charges incompressibles en se maintenant à un niveau de dépenses de 2025 sauf justification exceptionnelle.

3.1.2.2. Evolution des charges de personnel

Les objectifs visés par la politique de gestion de ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens ;
- Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

Tout comme l'année 2025, la commune entend poursuivre ses efforts de réorganisation des services en privilégiant la ressource interne, n'avoir recours à des recrutements externes que lorsque la commune ne dispose pas des compétences nécessaires pour l'exercice de certaines missions et ne remplacer les départs à la retraite que lorsque cela est nécessaire et concourt au maintien de la qualité du service proposée à la population. Pour autant, l'évolution de la masse salariale en 2026 devrait être impactée, outre le glissement vieillesse et technicité par :

- ✓ Une augmentation du SMIC de 1.18% en janvier 2026
- ✓ La poursuite du Parcours Professionnel carrières et rémunérations
- ✓ L'augmentation de 3 points des taux de cotisation CNRACL (cotisation retraite des agents titulaires) pour 76k€ évolution d'une majoration similaire chaque année jusqu'en 2028.
- ✓ La mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel)
- ✓ La participation employeur à la mutuelle prévoyance et santé des agents
- ✓ L'harmonisation des IFSE

3.1.2.3. Les principales autres dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 les charges à caractère général

Les charges à caractère général seront maintenues à un niveau équivalent à 2025.

Il est trop tôt pour anticiper une éventuelle flambée des prix de l'énergie au vu du contexte actuel, un ajustement sera effectué en cours d'année si besoin.

- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre intégrera les indemnités des élus, l'enveloppe dédiée au soutien des actions associatives (enveloppe en hausse de 4.2% par rapport à 2024) et la subvention d'équilibre au CCAS s'élèvera à 500 000€. La commune poursuivra sa politique d'aide aux séjours de vacances d'été.

Concernant les subventions aux associations, le montant prévisionnel est de 75 211 €, y compris la subvention accordée au collège Daudet (1700 €). La ville participe également à hauteur de 6000 € pour un stagiaire au club de foot.

- Chapitre 66 Charges financières

Le nouvel emprunt de 2025 (800 k€) complété de l'emprunt pour l'avance sur subvention (200 k€) augmente de 25 k€ notre charge financière soit 121 643 €.

- Chapitre 014 Atténuation de produits

Ce chapitre couvre le prélèvement au titre de la loi SRU (2025 = 367 980 €) et le reversement FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) sachant qu'en 2025 le montant net du FPIC s'élevait à 2748 € soit une diminution de 89% par rapport à 2024.

Le montant des pénalités SRU 2026 calculé ci-dessous correspond au prélèvement brut de 179 689€ et à la majoration appliquée pour manquement aux obligations en matière de construction des logements sociaux de 188 291€. Un recours contentieux a été engagé à l'encontre de l'arrêté préfectoral.

	2023	2024	2025	Prévisionnel 2026
Pénalité totale	281 230 €	369 078 €	367 980€	368 488.21 €
Déduction	0 €	0 €	0 €	0 €
Paiement final	281 230 €	369 078 €	367 980 €	368 488.21 €

3.1.2.3 Affectation du résultat

Rappel :

Il s'agit du résultat de fonctionnement de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (excédent reporté) pour obtenir le résultat global. Ce montant peut être conservé en fonctionnement ou bien être affecté tout ou partie en investissement, en fonction des besoins du budget.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

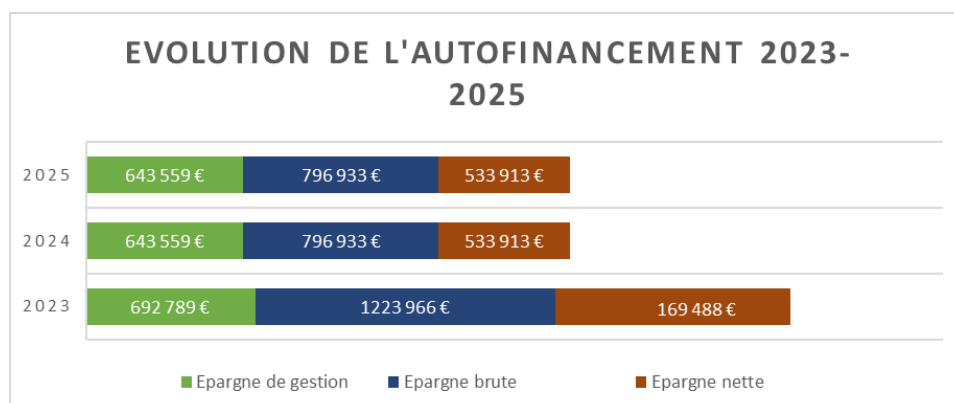
Épargne brute : elle consiste à retirer de l'épargne de gestion les opérations financières (produits et, plus couramment, charges). Appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF), l'épargne brute correspond à la capacité d'une collectivité locale à :

- rembourser sa dette en capital ;
- mais aussi financer tout ou une partie de l'investissement.

Épargne nette : Elle consiste à retirer de l'épargne brute le remboursement de la dette en capital. L'épargne nette exprime donc la capacité de la collectivité à financer une partie de l'investissement avec son épargne. L'épargne nette est parfois qualifiée d'épargne nette disponible ou capacité d'autofinancement disponible.

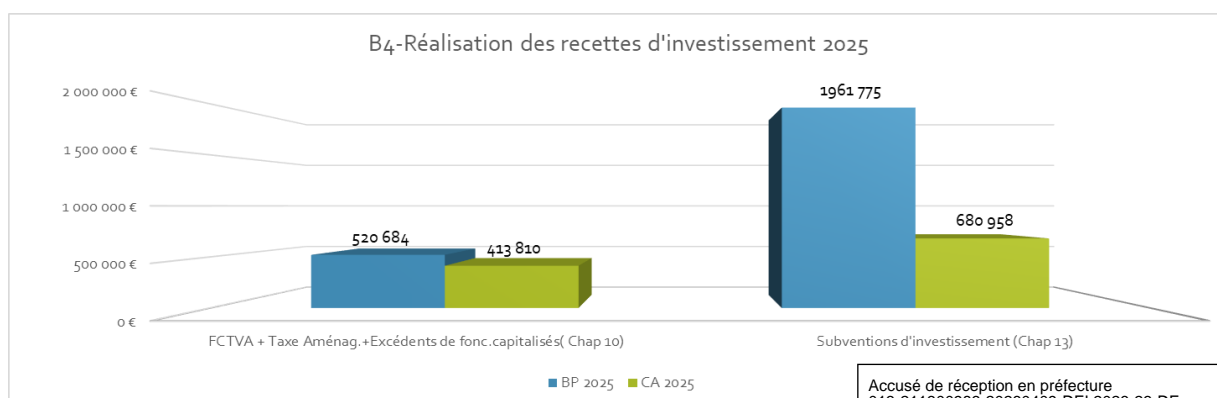
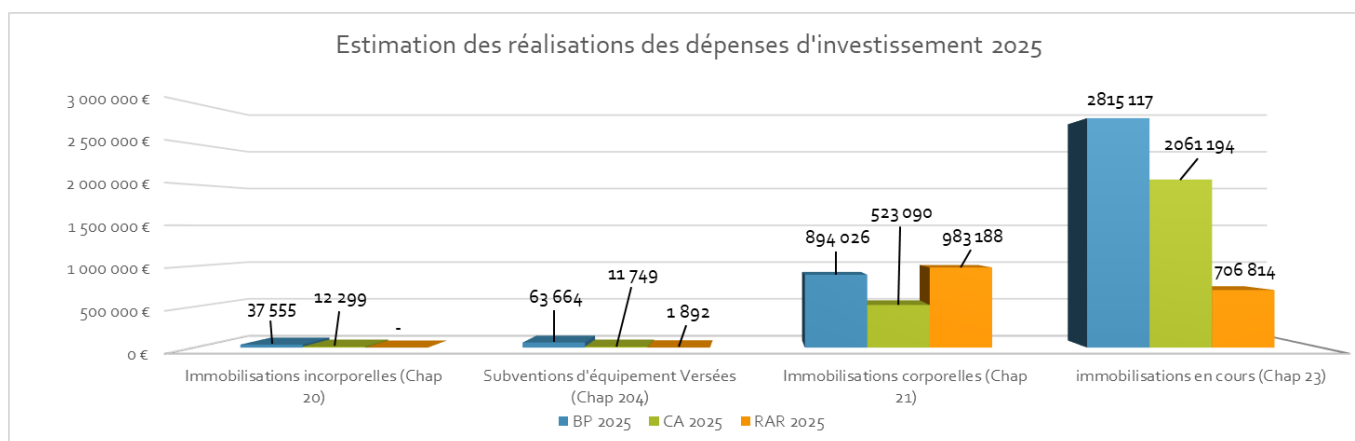
	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Épargne de gestion	643 559 €	876 107 €	
Épargne brute (- annuités dette)	796 933 €	777 660 €	
Épargne nette (- capital dette)	533 913 €	528 655 €	
Report en Fonctionnement	834 748 €	1 015 235 €	1 115 235 €
Report en Investissement	200 000 €	300 000 €	

La commune dégage un excédent de fonctionnement prévisionnel de 1 315 235 €. Il est proposé d'affecter 300 000 € en section d'investissement et 1 015 235 € en fonctionnement.



3.2. Investissements

3.2.1. Point sur les investissements 2025



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20260409-DEL2026-23-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Les dépenses d'investissement se sont concentrées sur deux dépenses majeurs : la réalisation des travaux de la place Neuve, dont le coût total s'élèverait aux environs de 1 898 375 € hors avenants à venir, ainsi que l'acquisition de terrains pour 831 000 €.

3.2.2. Projets 2026

Compte tenu des capacités de financement de la commune et par principe de prudence, les investissements prévus pour l'année 2026 seront limités aux opérations suivantes :

- Pour la place Neuve, il s'agira de terminer les travaux actuellement en cours.
- Le lancement du programme de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Rostand est également prévu, avec une enveloppe dédiée de 600 k€.
- S'ajoutent à cela des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification pour un montant de 100 k€.
- La modernisation du réseau de vidéoprotection fera l'objet d'une première enveloppe de 150 k€.
- Les travaux d'étanchéité des toits des écoles
- Enfin, une subvention d'équilibre de 230 k€ accompagnera la réalisation du projet de création d'une résidence seniors.

3.2.3. Financement de la section d'investissement

Le financement des travaux d'investissement se décompose de la manière suivante :

- le remboursement du FCTVA versé en 2026 correspondant aux dépenses d'investissement 2024
- des subventions accordées par l'Etat, le Département, la Région et autres financeurs
- le CDTE adopté en décembre 2024 par le Conseil Départemental qui finance à hauteur de 51% nos projets. D'autres subventions sont accordées, la Région Sud et l'Agence de l'Eau.
- les fonds propres de la commune
- la commune se laisse la possibilité pour certaines opérations à réaliser des engagements pluriannuels

3.2.4. Les autres projets liés à Saint-Mitre-les-Remparts

- La réhabilitation de la ferme du Ranquet financée par le Conservatoire du littoral. La TVA restera toutefois à la charge de la commune et sera reversée avec le FCTVA des autres investissements.
- La finalisation de la sécurisation d'adduction en eau potable avec la construction d'un nouveau château d'eau réalisé par la Métropole, mais aussi d'un réseau d'eau sur un linéaire de 2,7 km qui permet à la commune de poser des fourreaux pour déployer ensuite une fibre municipale reliant tous les bâtiments municipaux, mais aussi notre réseau de caméras de vidéoprotection.
- La métropole poursuivra également la réalisation des travaux de réfection de voirie dans la Zone Economique des Etangs suite à la reprise en main de la ZAC des étangs par la Métropole à compter du 01/01/2026.

4. CONCLUSION :

En 2026, dans un environnement économique et géopolitique encore marqué par l'incertitude, la commune s'attachera à présenter un budget primitif fidèle aux principes de gestion posés dès le début du mandat. Celui-ci s'inscrira dans une trajectoire financière responsable, orientée vers la protection des ménages, la qualité du service public et la pérennité des équilibres communaux.

Les priorités demeurent les suivantes :

- **Préserver le pouvoir d'achat des Saint-Mitréens**, en maintenant notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale.
- **Garantir aux familles une offre de services complète, accessible et adaptée**, en poursuivant la diversification des actions en faveur du quotidien.
- **Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement**, dans un contexte toujours marqué par les tensions inflationnistes et le poids des dépenses énergétiques.
- **Piloter les charges de personnel avec exigence**, tout en accompagnant la réorganisation des services et en valorisant l'engagement des agents au travers d'une politique managériale structurée.
- **Soutenir la capacité d'autofinancement de la commune**, élément indispensable au maintien d'un niveau d'épargne compatible avec nos ambitions.
- **Mobiliser l'emprunt avec discernement**, en cohérence avec les capacités humaines et financières de la collectivité, afin de soutenir les projets structurants sans fragiliser la trajectoire budgétaire.
- **Optimiser le financement des investissements**, en recherchant de manière proactive les subventions auprès de nos partenaires : Conseil départemental via le nouveau contrat d'objectifs (CDTE), Conseil régional, Métropole, État à travers les dispositifs DSIL et DETR, ainsi que, cette année, les fonds européens tels que le FEDER.

Ainsi, même si le contexte économique impose prudence et sélectivité dans les choix à opérer, l'équipe municipale poursuit avec détermination son objectif central : **améliorer durablement le cadre de vie des habitants**, en répondant aux attentes des jeunes générations tout en préservant l'attention portée aux seniors. Cet équilibre entre ambition et responsabilité demeurera le fil conducteur des décisions budgétaires de l'année 2026.